

WALLONIE

AVIS D'ENQUÊTE

Cartographie de l'éolien en Wallonie

Par décision du 11 juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement **la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé, associée à un productible minimal par lot permettant de développer le grand éolien à concurrence d'un objectif de 3.800 GWh à l'horizon 2020.**

Cette décision modifie la décision du 21 février 2013, suite au rapport sur les incidences environnementales et aux avis préalables des communes.

Avant de procéder à l'adoption définitive de cette carte, le Gouvernement a chargé les Ministres du Gouvernement wallon, Philippe Henry et Jean-Marc Nollet d'organiser l'enquête publique y relative.

Cette enquête publique est organisée **du 16 septembre au 30 octobre 2013** selon les dispositions du Livre Ier du Code de l'Environnement.

La carte fait aussi l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

Les pièces mises à la disposition du public à cette occasion sont, outre la carte la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé, objet de l'enquête :

- la carte des lots croisée avec les zones favorables, à différentes échelles ;
- une fiche synoptique par commune ;
- le dossier méthodologique ;
- le rapport sur les incidences environnementales ;
- le cadre de référence.

Ces documents sont mis à la disposition du public durant la période de 45 jours sur le site internet <http://spw.wallonie.be/dgo4/eolien> et à l'administration communale d'ASSESE, Service Urbanisme-Environnement-Energie, Place communale, 2-4 à 5330 ASSESSE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 16h00 [**Contact : Madame Frédérique POLET, 083 63 68 47**].

Les réclamations et observations doivent être envoyées **pour le 30 octobre 2013** par courrier électronique à l'adresse Eolien.dgo4@spw.wallonie.be, par télécopie à l'Administration communale d'ASSESE au **083 65 54 70**, par courrier ordinaire ou remises aux agents du service urbanisme-environnement-énergie, au collège communal.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; ceux par courrier électronique (, urbanisme.secretariat@assesse.be) sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont également recueillies par les agents du service urbanisme-environnement-énergie, pendant les heures d'ouverture à la population ou, en dehors de ces heures (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 11h30), **sur rendez-vous** pris au plus tard 24h00 à l'avance auprès de **Madame Frédérique POLET, 083 63 68 47**).

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut exprimer verbalement ses observations et réclamations sur rendez-vous auprès des agents du service communal urbanisme-environnement-énergie, Place communale, 2-4 à 5330 ASSESSE (Contact RDV : Madame Frédérique POLET, 083 63 68 47, urbanisme.secretariat@assesse.be) ;

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le 30 octobre 2013 à 13h30 heures à l'administration communale d'Assesse, Place communale, 2-4 à 5330 ASSESSE.

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Jean-Pierre Franquinet

Le Bourgmestre,

Pierre Tasiaux